



## **Inscription cantine et garderie - Année Scolaire 2024 - 2025**

L'inscription à la cantine scolaire municipale et/ou à la garderie périscolaire est à renouveler chaque année.

Vous devez obligatoirement procéder à l'inscription en Mairie à partir du lundi 15 avril (aucune inscription par téléphone ou par mail).

Sans inscription, les enfants ne pourront être pris en charge par le service municipal de la Cantine et de la Garderie à la rentrée scolaire de septembre 2024.

Les dossiers doivent être retournés complétés **au plus tard le vendredi 31 mai 2024.**